



## Sommaire

### Page 2 :

- Evolution du taux de cotisation AGS au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- AGC CESAME : Partage de la valeur : La loi est parue !

### Page 4 :

- Réforme de Maprimrénov' : La CAPEB lance l'appel de la dernière chance
- Afterwork Les belles réussites

## Lettre à Jérôme Cahuzac (ministre repent)

Monsieur,

en parcourant la presse dominicale, entre la comparution devant le tribunal correctionnel d'Olivier Dussopt, ministre du Travail, à qui nous devons la très contestée réforme des retraites et un ministre de la Justice accusé, par cette même justice, de prise illégale d'intérêts, je lis, comme s'il s'agissait d'une petite résurrection miraculeuse : *"Le retour de Jérôme Cahuzac"*.

Rappelons que, ministre délégué au Budget de 2012 à 2013, sous l'ère d'un président se transportant en scooter, vous avez été, défendu par Dupond Moretti, condamné en 2018 pour fraude fiscale et blanchiment de fraude fiscale, à deux ans de prison ferme, sans passer, comme le commun des contribuables mortels, par la case prison, puisque vous vous êtes vu offert par ces mêmes contribuables un bracelet censé vous localiser. Rajoutons à ce petit présent de complaisance, deux ans avec sursis, cinq ans d'inéligibilité et 300 000 euros d'amende. Vous vous êtes ensuite éloigné vers la Corse pour exercer, autorisé par vos pairs, la médecine à l'hôpital de Bonifacio.

Et voilà que, de retour en Lot et Garonne, vous multipliez, épaulé par les membres de l'association "Les amis de Jérôme Cahuzac", visites et autres réunions publiques. Le vent du retour en politique, bien qu'il ne s'agisse encore que d'une légère brise, semble souffler à nouveau pour vous qui avez été, tour à tour, conseiller général, maire de Villeneuve sur Lot, député et ministre, "socialiste" précisons-le.

Et ce, même si je découvre dans la longue liste de vos démêlés judiciaires, une condamnation, en 2007, pour travail dissimulé. Vous auriez, en effet, employé une femme de ménage sans papiers moyennant 250 euros par mois pour 40 heures de travail (ce qui nous donne à la louche 6,25 € de l'heure).

Détenteur d'un compte sur l'île de Man crédité, soi-disant à votre insu, de 2,5 millions d'euros, puis figurant dans l'affaire des Panama Papers au sein d'une société offshore et, enfin, accusé d'avoir planqué un peu de grisbi chez les Helvètes, vous aviez peut-être, en bon "socialiste", propriétaire, entre autres, d'un grand appartement rue de Breteuil à Lutèce et collectionneur de montres de luxe, les moyens de rétribuer un peu plus convenablement le petit personnel.

Nonobstant cette négligence et l'amplitude qui sépare les idées du modus vivendi, vous avez donc reconnu au micro de France Inter, le 23 novembre dernier, répondant à une question sur votre éventuelle candidature à des élections : *"Il est clair que je ne m'interdis rien"*, avant de rajouter : *"J'assume ce que j'ai fait, j'ai payé ma dette"*.

Rappelons également qu'en 2013, quelques jours avant d'être auditionné par la justice, vous déclariez "Les yeux dans les yeux" sur BFMTV : *"Je n'ai pas, je n'ai jamais eu de compte en Suisse. À aucun moment"*.

Pensez-vous réellement, toujours "les yeux dans les yeux" que, même si vous guettez en embuscade l'effondrement du gouvernement Borne, menacé par l'utilisation quelque peu abusive du 49-3 (19 et 26 motions de censures) et, de facto, une dissolution de l'Assemblée, votre place soit à nouveau dans quelques hémicycles français ? Certainement pas. Même si, depuis quelques années, la République nous a habitué au pardon de ceux qui ne le méritent pas.

**Article de Jean-Paul Pelras, paru dans le journal l'Agri**





# Évolution du taux de cotisation AGS au 1<sup>er</sup> janvier 2024

L'augmentation annoncée est motivée par la conjoncture économique française et par l'augmentation du nombre d'interventions du régime de garantie des salaires. Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2023, près de 20 000 affaires ont été ouvertes par l'AGS, en augmentation de 40% par rapport à la même période en 2022.

Le Conseil d'administration de l'AGS a unanimement décidé, lors de sa réunion du 27 novembre 2023, de porter le taux de cotisation AGS de 0,15% à 0,20%, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le taux de cotisation AGS de 0,15% était applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

## Partage de la valeur : la loi est parue



### Des nouveautés en matière de partage de la valeur en entreprise

**Au programme :** la possibilité de verser 2 primes de partage de la valeur (PPV) par année civile, et d'affecter la prime sur un plan d'épargne (PEE, PERCO, PERECO, PERO).

Les règles d'exonération au profit des salariés percevant une rémunération inférieure à 3 SMIC dans les entreprises de moins de 50 salariés sont prorogées jusqu'en 2026.

Un nouveau plan de partage de la valorisation de l'entreprise (PPVE) est institué, qui vise à inciter les employeurs à verser une prime à leurs salariés, lorsque la valeur de l'entreprise augmente sur 3 ans.

Cette prime bénéficiera d'un régime social et fiscal de faveur.

**Autre nouveauté :** les entreprises de 11 salariés et plus qui auront réalisé durant 3 exercices consécutifs, un bénéfice net fiscal au moins égal à 1 % de leur chiffre d'affaires devront, au titre de l'exercice suivant :

- soit mettre en place un accord participation ou d'intéressement;
- soit abonder un plan d'épargne salariale;
- soit verser la prime de partage de la valeur.

Des aménagements portant sur la participation, l'intéressement et les plans d'épargne sont également prévus.

La loi contient enfin des dispositions visant à développer l'actionnariat des salariés, notamment en assouplissant les règles en matière d'attribution gratuite d'actions.

**Un devis ? : [damien.ribeiro@upa66.fr](mailto:damien.ribeiro@upa66.fr)**

Tél : 04 68 56 42 20

Courrier: AGC Cesame, 35 rue de cerdagne 66000 Perpignan

Site internet : [www.maisondelartisan.fr](http://www.maisondelartisan.fr)





# Annonces Légales

Arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 Novembre 2021 du Ministère de la culture.

## LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 30 Novembre 2023, La SARL AMBULANCES DE LA PRESTE, dont le siège social est sis 44 route de La Preste, 66230 PRATS DE MOLLO LA PRESTE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Perpignan sous le numéro 848 698 403, représentée par Monsieur Martial FITE et Madame VALENTI Stéphanie en leur qualité de gérants ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, ci-après dénommée « le loueur »,

Et, La SARL ALTI ASSISTANCE, dont le siège social est sis 4 rue des chevreuils, Zone Artisanale, 66800 SAILLAGOUSE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Perpignan sous le numéro 454.063.223, représentée par Messieurs Eric QUINSON et Mathias QUINSON en leur qualité de gérants ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, ci-après dénommée « le locataire-gérant », les éléments d'exploitation du fonds d'activité d'exploitant de taxi comprenant :

-Le bénéfice de l'autorisation de stationnement taxi n°8 délivrée par la Mairie de FONT-ROMEU ODEILLO VIA (66120) dont le loueur est titulaire

-Le véhicule équipé taxi de marque RENAULT modèle TRAFIC, immatriculé auprès de la Préfecture des Pyrénées-Orientales sous le n° GQ-316-ED

Le présent contrat commencera le 1<sup>er</sup> décembre 2023 et prendra fin le 25 juin 2025.

Pour avis, Le loueur.



La caution  
des professionnels



s e i d o

AVOCATS

1065 Avenue Eole

Tecnosud 2

66100 PERPIGNAN

**CARRERE IMMOBILIER TRANSACTION  
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE  
À ASSOCIÉE UNIQUE**

**AU CAPITAL DE 3 000 EUROS**

**SIÈGE SOCIAL :**

**1 PLACE JUSTIN BARDOU JOB**

**66000 PERPIGNAN**

**839 607 231 RCS PERPIGNAN**

Suivant procès-verbal des décisions de l'Associée Unique du 01/09/2023, le siège social a été transféré de PERPIGNAN (66000) 1 Place Justin Bardou Job à PERPIGNAN (66000) 2 Rue Léon Dieudé, Cours Lazare Escarguel, à compter de ce même jour.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, la gérance.

## LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 30 Novembre 2023, La SARL ALTI ASSISTANCE, dont le siège social est sis 4 rue des chevreuils, Zone Artisanale, 66800 SAILLAGOUSE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Perpignan sous le numéro 454.063.223, représentée par Messieurs Eric QUINSON et Mathias QUINSON en leur qualité de gérants ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, ci-après dénommée « le loueur »,

Et, La SARL AMBULANCES DE LA PRESTE, dont le siège social est sis 44 route de La Preste, 66230 PRATS DE MOLLO LA PRESTE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Perpignan sous le numéro 848 698 403, représentée par Monsieur Martial FITE et Madame VALENTI Stéphanie en leur qualité de gérants ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, ci-après dénommée « le locataire-gérant », les éléments d'exploitation du fonds d'activité d'exploitant de taxi comprenant :

-Le bénéfice de l'autorisation de stationnement taxi n°2 délivrée par la Mairie de REYNES (66400) dont le loueur est titulaire

-Le véhicule équipé taxi de marque RENAULT modèle MEGANE, immatriculée auprès de la Préfecture des Pyrénées-Orientales sous le n° FY-009-VT

Le présent contrat commencera le 1<sup>er</sup> décembre 2023 et prendra fin le 2 Octobre 2028.

Pour avis, Le loueur.

s e i d o

AVOCATS

1065 Avenue Eole

Tecnosud 2

66100 PERPIGNAN

**CARRERE IMMOBILIER  
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE  
AU CAPITAL DE 7 622,45 EUROS**

**SIÈGE SOCIAL :**

**62 AVENUE GÉNÉRAL DE GAULLE**

**66000 PERPIGNAN**

**391 756 020 RCS PERPIGNAN**

Suivant procès-verbal des décisions de l'Associée Unique du 01/09/2023, le siège social a été transféré de PERPIGNAN (66000) 62 Avenue Général de Gaulle à PERPIGNAN (66000) 2 Rue Léon Dieudé, Cours Lazare Escarguel, à compter de ce même jour.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, la gérance.

s e i d o

AVOCATS

1065 Avenue Eole

Tecnosud 2

66100 PERPIGNAN

**ICARE INVESTISSEMENTS  
IMMOBILIERS  
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE**

**À CAPITAL VARIABLE**

**AU CAPITAL DE 3 000 EUROS**

**SIÈGE SOCIAL :**

**62 AVENUE GÉNÉRAL DE GAULLE**

**66000 PERPIGNAN**

**803 046 341 RCS PERPIGNAN**

Suivant procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/09/2023, le siège social a été transféré de PERPIGNAN (66000) 62 Avenue Général de Gaulle à PERPIGNAN (66000) 2 Rue Léon Dieudé, Cours Lazare Escarguel, à compter de ce même jour.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, la gérance.

MAISON  
DE  
L'ARTISAN



**ANNONCES LÉGALES**

**PUBLIEZ VOTRE ANNONCE**

**04 68 34 59 34**



## Réforme de MaPrimeRénov' : La CAPEB lance l'appel de la dernière chance

A un mois de l'entrée en vigueur de la réforme de MaPrimeRénov', la CAPEB en appelle à la responsabilité de la Première ministre et lance un appel de la dernière chance pour une révision immédiate de cette réforme.

En effet, telle qu'elle est envisagée, cette réforme, annoncée pour le 1<sup>er</sup> janvier, portera un coup très préjudiciable à l'accélération nécessaire des travaux de rénovation énergétique, aux particuliers et à l'activité des entreprises qui les réalisent.

**C'est pourquoi, à 4 semaines de cette échéance, la CAPEB entreprend une action d'interpellation d'envergure pour éviter une catastrophe annoncée.**

**Toute la filière subira les conséquences d'une réforme qui va exclure :**

- Trop de ménages susceptibles d'engager des travaux, à défaut d'aides ou par manque de financement d'un reste à charge trop lourd
- Trop de TPE compétentes susceptibles de les réaliser
- Trop de solutions techniques pourtant pertinentes sont écartées
- Trop de petits chantiers qui seuls peuvent rendre possible l'objectif de massification des travaux



**Hermeline MALHERBE**

Présidente du Département des Pyrénées-Orientales

**Rémi LACAPÈRE**

Vice-Président du Département  
Président délégué de la commission Insertion sociale et professionnelle

**Les élu.e.s de l'Assemblée départementale  
et les partenaires du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi**



ont le plaisir de vous convier à l'afterwork :

**« Les belles réussites »**

**Judi 7 décembre 2023 à 18h30**

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Orientales  
9 Avenue Alfred Sauvy - 66600 Rivesaltes

## Petites Annonces

### APPRENTISSAGE

→ JF titulaire CAP Chocolatier Confiseur, suite à désistement de son maître d'apprentissage cherche BTM Pâtisserie. Tél : 07.86.64.9662

→ JF 19 ans, sérieuse et motivée, recherche maître d'apprentissage pour préparer un contrat d'alternance en CAP Art et Techniques de la Bijouterie-Joallerie à Nîmes.  
Contact : 06 10 99 55 12.

→ JH 22 ans, sérieux et très motivé recherche maître d'apprentissage en plomberie chauffage pour préparer un CAP. Contact : 07 58 57 41 91

→ JH 16 ans CAP Boulanger en juin 2023, cherche maître d'apprentissage Pâtissier sur Perpignan / Cabestany  
Contact : 06.16.18.43.80

### EMPLOI

→ JH, dynamique, motivé et ponctuel avec 16 ans d'expérience recherche emploi dans le bâtiment : menuiserie, maçonnerie, électricité, pose clôture.  
Contact : 07 74 62 96 54

### VENTE / LOCATION

→ Vds 4 ADS secteur Conflent. Pas de vente à l'unité. Pour toute demande contact par mail : cricri2.moto@orange.fr

→ Loue dans belle commune de 7000 habitants, limitrophe de Perpignan, local vide de 94m<sup>2</sup> avec terrasse de 22m<sup>2</sup> et parking, pour boulangerie-pâtisserie-vente de pain.  
Tél : 06 82 49 17 39

→ Vds fonds de commerce, Coiffure Homme - Barbier Cause départ à la retraite, tenu 40 ans. 21 m<sup>2</sup>, deux postes de travail, ouvert à l'année. Situé sur une avenue passagère avec parking à 300 m de la plage dans la première station balnéaire du Roussillon.  
Prix du fonds : 48 000€  
Loyer mensuel : 700€ hors charges  
Tel : 06 86 94 54 96

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne

BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : www.maisondelartisan.fr

Commission paritaire 0623G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Isabelle ROUX

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépot légal : 4<sup>ème</sup> trimestre 2023

Tirage : 2000 exemplaires